

CHARAVEX

ROLAND FARQUET



NOTICE HISTORIQUE SUR L'ALPAGE DE
CHARAVEX

Roland Farquet

MARTIGNY 2015



Avant-propos

Ce bulletin fait suite à une visite de Charavex effectuée avec quelques membres de Patrimoines de Martigny. Après avoir constaté qu'il n'existait pas grand-chose sur l'histoire de ce mayen et en ayant compulsé mes notes accumulées au fil des ans, il est apparu qu'il serait finalement utile de produire, à défaut d'une monographie exhaustive – pour laquelle il faudrait avoir du temps et du goût –, à tout le moins un bulletin balisant des pistes de recherches pour d'autres.

Ambition limitée donc, mais tout de même plus complexe qu'il n'y paraît : au pied du mur, les faits s'avèrent souvent plus revêches que prévu, et on ne sait finalement jamais où un tel travail va mener. En ce sens, la recherche historique a au moins deux points communs avec la cueillette des champignons : l'incertitude sur l'abondance de la récolte et le fort risque de s'égarer en chemin.

Par-delà son côté documentaire ou anecdotique, retracer l'histoire de Charavex permet de projeter un éclairage sur une certaine évolution de notre société, non seulement au niveau des pratiques économiques ou des comportements humains, mais surtout dans son rapport avec la nature : de terre nourricière qu'il fut durant des siècles, ce petit alpage est devenu au début du XXI^e siècle un refuge – une réserve plus exactement – où l'on s'efforce de restituer un cadre naturel perpétuellement menacé ailleurs.

Est-ce assez dire la distorsion qui s'est opérée en quelques décennies autant dans les esprits que dans les sensibilités ? Aussi, loin de vouloir figer Charavex dans son passé, ce petit survol historique contribuera-t-il peut-être à le projeter dans l'avenir en connaissance de cause.

En rédigeant ce bulletin, une évidence s'est peu à peu imposée : une histoire globale des alpages de Martigny serait passionnante à établir, tant leur activité et leurs aléas ont rythmé la vie de la communauté durant des siècles. Inutile de préciser que, vu l'ampleur de la tâche et ses imbrications, ce ne serait plus là le loisir d'un dilettante et qu'il appartiendrait à d'autres le soin de s'y consacrer, avec d'autres moyens.

Roland Farquet



Une occupation très ancienne

Son étymologie supposée pourrait presque suffire à décrire le site : *Charavex*¹ proviendrait de *cha[ux]* (pâturage) et *ravex* (revers)², soit le pâturage situé sur le revers (du Mont de l'Arpille).

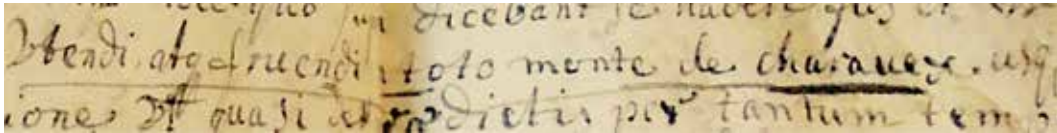
Comme beaucoup de mayens ou d'alpages³ à travers tout l'arc alpin, celui de Charavex a connu un peuplement très ancien. Rien d'étonnant à cela : situé à 1445 m d'altitude, sa position était idéale pour l'activité de type agro-pastoral qui prévalut durant le Moyen Age. Le site possédait en outre un privilège enviable puisqu'il bénéficiait des conditions hydrographiques⁴ les plus favorables du Mont de Ravoire. Enfin, tant le climat doux⁵ que le trop-plein démographique⁶ qui marquèrent la fin de cette époque favorisaient l'établissement en altitude de communautés de paysans.

Dès les premières sources écrites dans notre région, soit surtout à partir du XIV^e siècle, le mayen de Charavex est cité : si les plus anciennes mentions connues⁷ du lieu-dit *escharavays*

-
- 1 Par commodité, l'orthographe la plus communément répandue, avec un seul *r*, est adoptée ici ; cependant, tant les cartes Dufour de 1861 que les cartes Siegfried de 1878 à 1933, ainsi que les cadastres de l'ancienne Commune de la Bâtiаз et nombre de documents, présentent l'orthographe *Charravex*. Les cartes topographiques fédérales actuelles ont adopté finalement *Charavex*.
 - 2 Bien que l'étymologie reste souvent une science assez incertaine, cette explication proposée par plusieurs sources reste la plus plausible ; voir notamment JACCARD, Henri, « Essai de toponymie : origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande » dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, 1906, tome VII, seconde série, p. 76.
 - 3 Dans les documents d'archives, Charavex est appelé indifféremment tantôt *mayen*, tantôt *alpage*, et naguère il était qualifié couramment de *montagne*, terme appliqué au lieu d'estivage du bétail.
 - 4 Cinq sources, plus ou moins intermittentes, et un ruisseau proche fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation et au bétail ; les autres alpages du Mont de Ravoire, l'Arpille en particulier, ont eux toujours souffert du manque d'eau.
 - 5 Par la suite, ce que l'on appelle en climatologie la « petite ère glaciaire », de 1400 à 1850, allait contraindre les familles de certains sites – les Jeurs par exemple dans notre région – à intégrer peu à peu la plaine. Voir à ce sujet PFISTER, Christian, *Klimageschichte der Schweiz 1525-1860*, Bern, 1990.
 - 6 Le Valais, comme beaucoup de régions du monde médiéval, connaissait une situation démographique problématique : son niveau de population confinait à la limite des ressources nourricières de son territoire. « Ce pays est cependant un monde plein à la mode alpine, celle d'un monde aux ressources pingres » ; sur le sujet, voir DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort. La population valaisanne (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne, 1994, pp. 49, 66 et 358 notamment.
 - 7 Pour les périodes de la souveraineté savoyarde, il resterait notamment à dépouiller les archives conservées à Turin, partiellement numérisées.

remontent à 1324⁸ et 1328⁹, nous verrons toutefois que le mayen semble avoir été exploité depuis des temps bien plus anciens encore.

En préambule, il convient de rappeler – très succinctement – que sous le régime féodal les forêts et pâturages de Martigny relevèrent tantôt de la Mense épiscopale tantôt des comtes puis ducs de Savoie¹⁰; les biens étaient concédés en fiefs aux seigneurs locaux, par exemple les vidomnes de Martigny, qui devaient l'hommage-lige et des redevances. A leur tour, ceux-ci albergeaient les terres à des particuliers ou à des consortages. Peu à peu ces derniers en vinrent à former une *communitas hominum*¹¹ et l'intermédiaire représenté par les vidomnes disparut; à partir du XIII^e siècle, notamment au travers des mécanismes de transmission des terres et des droits, « la tendance ira progressivement vers une indépendance grandissante à l'égard du régime féodal. La communauté se développe en recevant confirmation de ses us et coutumes, des premières libertés qu'elle a acquises, par l'octroi de nouvelles franchises, pour arriver finalement au statut d'une commune bourgeoise et politique autonome. »¹² Plus tard, si le pouvoir formel de l'évêque resta certes total¹³, dans les faits l'émancipation des communes devenait inéluctable.



-
- 8 AASM CHA 15/1: vidimus de 1650.
- 9 HOPPELER, Robert, « Urkunden zur Geschichte der Pfarrei Martigny » dans *Blätter aus der Walliser Geshichte*, 1909 IV, p. 13.
- 10 Le territoire de Martigny fut une possession savoyarde durant une période au XIII^e siècle puis entre 1351 et 1475. Voir à ce sujet l'étude de FARQUET, Philippe, « Aperçu des choses de la forêt en Valais pendant le Moyen-âge » dans le *Journal forestier suisse*, 1933, N° 3, 4 et 5.
- 11 Pierre Dubuis définit pour sa part de la manière suivante la *communitas hominum*: elle serait « l'habit donné au groupe tout naturellement formé par les chefs de famille qui partagent le même territoire et doivent donc résoudre ensemble un certain nombre de problèmes pratiques », cf DUBUIS, Pierre, *Une économie alpine à la fin du Moyen Age*, Sion, 1990, vol. 1, p.101.
- 12 KUONEN, Théodore, *Histoire des forêts de Sion du Moyen Age à nos jours*, Sion, 1993, p. 27. Sur le long processus de formation des communes valaisannes, on peut consulter, entre autres, KÄMPFEN, Werner, « Les Bourgeoisies du Valais » dans *Annales valaisannes* 1965, pp. 129-176 ou DUBUIS, Pierre, 1990, pp. 99-105.
- 13 Voir AcMy Mixte N° 1469: un document de 1535 est exemplaire de l'évolution de la situation: les huit syndics de Martigny reconnaissent tenir de l'évêque l'usage des pâturages, forêts et eaux de la paroisse et déclarent être ses hommes-liges. L'intermédiaire des vidomnes est supprimé et ce sont les syndics qui prennent en main les affaires, l'hommage à l'évêque devenant de plus en plus formel.

Derrière son aspect juridique quelque peu austère, un acte¹⁴ de 1342 livre plusieurs informations intéressantes.

Cet acte solennel, levé par deux notaires et devant sept témoins, rend compte d'une réunion de conciliation qui eut lieu le 10 août 1342 au *Crestel du Fou*, sur le territoire de Salvan faisant face à Charavex.

Tout d'abord, il y est dit que les hommes de Salvan se prévalent d'un droit de faire les foins *depuis un temps immémorial* sur le mont d'*Escharavex*: est-ce assez souligner l'ancienneté de l'activité qui s'y déroule? Les procureurs des communautés de Martigny, dont son vidomne Nanterme (ou *Nantelme*), et de Salvan se remettent ensuite leurs injures et leurs dommages passés, ce qui est bien le signe que l'on s'y dispute âprement. Ils tiennent à régler durablement leurs différends et concluent un pacte d'amitié et d'entraide, notamment en réglant certains droits comme celui de la chasse: ceux de Salvan auront dorénavant le droit de «tendre des filets et de chasser les ours, les loups, les faucons et autres bêtes féroces» et ceux de Martigny pourront cultiver leurs parcelles dans les limites convenues. Enfin, les hommes présents fixent ensemble au moyen de onze croix gravées dans les rochers les limites des juridictions entre les deux communautés: ce sont les frontières communales que nous connaissons encore aujourd'hui¹⁵.

Le bilan d'un tel document est appréciable: en quelques lignes, nous avons appris qu'en 1342 le site était exploité depuis très longtemps, que l'on y trouvait des champs, des cultures et du bétail, qu'il était jugé assez précieux pour qu'on se le dispute, et enfin qu'on allait le protéger en délimitant cette partie du territoire de Martigny.

Relevons au passage que ce pacte de 1342 est similaire à ceux que concluent à la même époque les hommes de Martigny avec leurs autres voisins et selon le même schéma: on se pardonne les mauvais procédés et on se promet assistance mutuelle tout en fixant des limites géographiques de manière précise. Il en ira ainsi avec Le Levron et Vollèges en 1319¹⁶, Charrat en 1324¹⁷, Bovernier en 1346¹⁸, Fully entre 1373 et 1430¹⁹.

14 AcMy Mixte N° 24 (vidimus de 1650: *Copia Limitationis pascuorum inter Martigniaci contra Salvanenses, 1342*), AASM LIB 0/0/8/9, LIB 0/0/15, CH16/1/6/1/1 et 2. Voir également LONFAT, Raymond, *L'erba. Histoire de la Seigneurie abbatiale de la vallée du Trient*, Sion, 2009, vol. 1, pp. 388-394: l'auteur présente ce document et en propose une traduction établie en 1870 à l'Abbaye de Saint-Maurice.

15 En compagnie d'André Guex, Raymond Lonfat retrouva certaines de ces croix en 1998. Voir LONFAT, op. cit. p. 398.

16 AcMy Mixte N° 19.

17 AcMy Mixte N° 1018

18 AcMy Mixte N° 26.

19 AcMy Mixte N°s 726 à 733.

En Valais, c'est à cette époque que sont délimitées les communes avec souvent – et le cas de Martigny est éloquent – un espace calqué sur le territoire paroissial²⁰.

A Charavex, une reconnaissance de 1438²¹ fournit d'autres renseignements précieux: des hommes et des femmes reconnaissent tenir du duc de Savoie, soit en fief d'hommage lige (*in feudum homagii ligii*) soit en fief plain (*in feudum planum*), des parcelles disséminées dans la région de Charavex. La dimension des surfaces, de deux à huit fauchées²², est relativement importante compte tenu du relief tourmenté de ce secteur. Ce document confirme bien par ailleurs une exploitation continue et ancienne. Les tenanciers de ces parcelles provenaient du Brocard, du Feys et de Ravoire, certains portant des patronymes qui ont perduré à travers des lieux-dits à Ravoire. On y remarque aussi un avantier et une avantière qui reconnaissent y détenir quelques fauchées de pré au nom de consorts. Enfin on y observe au moins une construction sur le pâturage, ainsi qu'un pré situé *es planes jours juxta torrentem de scharavex*, c'est-à-dire à côté d'un énigmatique « torrent de Charavex »²³.

Deux siècles plus tard, une banale transaction illustre la vigilance mise par les bourgeois de Martigny pour préserver leur entité territoriale.

En juin 1616²⁴, Georges Jorens, de Ravoire, reconnaît une dette de 800 florins (au taux de 7 ½ %) envers les bourgeois du Bourg. Il donne en hypothèque les deux tiers d'un mayen situé à Charavex.

Sept ans plus tard²⁵, Claude Bellin, représentant du tuteur de Jorens, veut reprendre possession de sa propriété de Charavex, droit que lui contestent les bourgeois de Martigny.

²⁰ Au sujet du rapport du territoire communal à l'ancienne paroisse, voir DUBUIS, François-Olivier et LUGON, Antoine, « Les premiers siècles d'un diocèse alpin » (Deuxième partie) dans *Vallesia* 1993, p. 42: « la paroisse de Martigny s'étend sur le territoire de Martigny-Ville (y compris le Bourg et la Bâtiaz), Martigny-Combe et Charrat ».

²¹ AEV AV, L350 Registre de reconnaissances de 1438/9. Aimable communication de Christine Payot, qui a partiellement dépouillé ce document et nous a transmis son analyse; ses recherches mériteraient d'être étendues et développées dans un autre cadre que ce petit bulletin (d'autres données figurent dans AEV, AV R9 et AEV, AV L 380). Enfin, Alpinus, qui avait dépouillé ces mêmes documents, en a tiré les quelques indications sur le peuplement de Ravoire aux XIV^e-XV^e siècles qui figurent dans P. FARQUET, 1939, pp. 79-81.

²² Une fauchée était une unité de mesure agraire: cette unité correspondait à ce qu'un homme pouvait faucher en une journée; à Martigny, une fauchée équivalait à 33,7 ares (soit une surface d'environ 60 x 55 m).

²³ Il est situé à 300 m à l'ouest de Charavex; le terme *torrent* paraît plutôt excessif pour ce qu'Alpinus qualifiait de « mince ruisseau ». Voir P. FARQUET, 1939, p. 39 et J. BOCHATAY, 1997, p. 7.

²⁴ AcMy Mixte N° 653.

²⁵ AcMy Mixte N° 655.

Le 1^{er} mars 1624, un concordat est passé²⁶ : les frères Michel et Pierre Duchoz cèdent à Claude Bellin un mayen avec ses édifices situé à Charavex ; en retour, Claude Bellin déclare les deux frères libérés de toute dette envers lui et les bourgeois du Bourg. Le 12 mars²⁷, le vice-sautier de Martigny atteste qu'à la demande de Jean de Prato et Claude Piamont, procureurs du Bourg, il a taxé les biens de Georges Jorens à 240 florins et les a remis aux deux procureurs du Bourg.

Le 13 avril suivant²⁸, le même vice-sautier, à la demande de Claude Bellin cette fois, visite les biens de Georges Jorens (dont on signale qu'il a été molesté par les bourgeois du Bourg), notamment une moitié de mayen à Charavex et le vice-sautier remet ces biens à Claude Bellin.

Le 9 janvier 1625²⁹, Claude Bellin, procureur du tuteur de Georges Jorens de Ravoire, dont on répète qu'il a été molesté par les bourgeois du Bourg, cède à ces mêmes bourgeois les biens de Jorens en déduction des 800 florins qu'il leur devait depuis 1616. Le 7 mai 1627³⁰, Claude Bellin, qui habite maintenant Outre-Rhône, remet aux bourgeois de Martigny-Bourg le mayen de Charavex pour éteindre définitivement la dette de Jorens contractée en 1616³¹. Que conclure d'un tel embrouillamini ? Au-delà des péripéties, on voit surtout les bourgeois de Martigny défendre âprement leurs intérêts, au besoin par la violence. A travers une situation banale – un débiteur en difficulté – ils interviennent et parviennent à accroître leur emprise sur Charavex.

Au cours des années suivantes, une partie de l'alpage devint un fief lige détenu par une importante famille locale, les de Prato, dont nous venons de voir Jean I, notaire, à l'œuvre. Ce dernier avait épousé Marguerite Piamont, dont la famille avait recueilli, via ce que l'on nomme « le fief Patrici », une partie des nombreux biens des de Martigny, lignée éteinte depuis 1446.

En 1641³², le domaine donne lieu à un différend entre le notaire Jean II de Prato et la Bourgeoisie de Martigny, qui l'accuse d'empiéter sur les biens communs. Cette confusion entre biens communs et biens privés semble un classique de la cohabitation foncière, particulièrement répandu d'ailleurs chez les propriétaires aisés.

²⁶ AcMy Mixte N° 656.

²⁷ AcMy Mixte N° 657.

²⁸ AcMy Mixte N° 658.

²⁹ AcMy Mixte N° 659.

³⁰ AcMy Mixte N° 662.

³¹ Voir encore AcMy Mixte N° 277 : en 1631 on retrouve Georges Jorens, cette fois en tant que tuteur de sa sœur Jenette, vendant, toujours à Michel et Pierre Duchoz, de Salvan, tous ses droits sur un mayen sis à Charavex, jouxtant les biens des frères Duchoz, pour 260 florins.

³² AcMy Mixte N° 287.

La dynastie des Ganioz

Ce n'est pas ici le lieu de revenir longuement sur l'histoire de la famille Ganioz³³, car le sujet dépasserait largement le cadre de cette publication. Rappelons simplement qu'elle joua un rôle central à Martigny et qu'elle y détint à peu près tous les leviers du pouvoir durant trois siècles.

C'est Etienne Ganioz (vers 1620-1668) qui acheta³⁴ après 1661 une partie de l'alpage aux héritiers de Jean de Prato. Il en avait les moyens : homme de confiance et ami de Gaspard Stockalper (1609-1691), il fut l'homme le mieux avisé de son siècle à Martigny et fut présent à tous les échelons du pouvoir local en tant que notaire, curial, vice-châtelain, délégué à la Diète, commissaire aux digues du Rhône, titulaire de la régie du sel... Le Grand Stockalper avait une telle estime pour lui qu'il exigea que son seul fils survivant Peterman (1654-1688) épousât sa fille, Anne-Marie Ganioz (1655-1738)³⁵; le mariage fut conclu en 1673.

On trouve un inventaire des propriétés acquises par Etienne Ganioz, dont Charavex, dans la liste des biens mobiliers de sa veuve Ursule, née Farquet (1620-1673).

Demi-frère aîné d'Anne-Marie, Jean-Joseph I Ganioz³⁶ (1647-1696) acheta pour sa part en 1682³⁷ à Pierre et Michel Maguerand d'Aigle pour la somme de 204 écus un mayen à Charavex jouxtant la propriété qu'il avait héritée de son père Etienne. Signe de son aisance financière, Jean-Joseph avait également acheté quelques années auparavant le vaste domaine en Ville sur lequel son fils allait édifier *Le Manoir* au siècle suivant³⁸.

Anne-Marie hérita sa part et s'occupa probablement, comme tutrice à partir de 1697, des autres biens à Charavex de feu Jean-Joseph I, décédé l'année précédente, et dont les deux

33 Au sujet de cette famille, voir R. FARQUET, 2001 et A. PELLOUCHOUD, 1953. On consultera par contre avec précaution les notices des armoriaux valaisans de 1946 et 1984, malheureusement repris sans contrôle dans le récent *Dictionnaire Historique de la Suisse*, Hauterive, 2005, vol. 4.

34 AST no 6060 fol. 4: *Liste de biens mobiliers d'Etienne Ganioz acquis durant son mariage avec Ursule Farquet, maintenant sa veuve.*

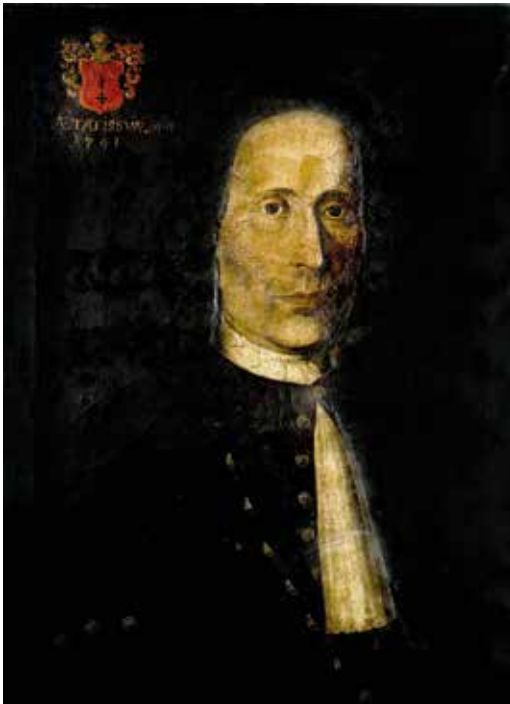
35 Anne-Marie, fille d'Etienne Ganioz et d'Ursule Farquet, connut un destin très singulier et pour le moins romanesque : voir R. FARQUET, 2001.

36 Il était né du premier mariage d'Etienne Ganioz avec Marguerite Piamont.

37 AEV Fonds de Rivaz, RZ 93/43/17 et RZ 93/43/18 et AASM 2 1/27/0/2.

38 Sur cette maison Ganioz, voir G. CASSINA, 2001.

enfants étaient encore en bas-âge. Un inventaire de 1707³⁹ mentionne ses biens à *Charavel* en indivis avec ceux de ses neveux; après sa retraite dans un couvent milanais, les biens d'Anne-Marie à Charavex passèrent à son fils Joseph Antoine Stockalper (né en 1683).



Jean-Joseph II Ganioz à l'âge de 49 ans
Huile sur toile; 67 x 47 cm; armorié; ÆTATIS SUÆ 49/1741
Coll. Raphaël Morand, Lucerne



Anne-Marie Ganioz à l'âge de 32 ans
Huile sur toile; 66 x 53,6 cm; armorié; ÆTATIS SUÆ 32/1687
Château Stockalper, Brigue

En 1734⁴⁰, Jean-Joseph II Ganioz (1691-1778), notaire et capitaine de Martigny, acheta à Jean Rollier [Rouiller] de Ravoire la moitié de l'alpe de *Charavel* pour 2500 florins. Il entreprit aussitôt d'en exploiter les bois⁴¹. Immédiatement, il effectua des aménagements importants puisque deux poutres du chalet d'habitation portent la date de 1736, tout comme la façade nord du chalet-étable. Homme

³⁹ AST N° 8508, N° 57 *De la taxe des biens situés rière la paroisse de Martigny appartenant à Noble Dame Anne-Marie Ganioz, relaissée en premier lieu de Noble et Magnifique Seigneur Pierre Stockalper [...] et en dernier lieu de Noble et Généreux Seigneur Podestat Canzi.*

⁴⁰ AASM Fonds Raymond Lonfat, 2 1/27/0/6.

⁴¹ AEV Fonds de Rivaz 93/43/20: il obtient en 1739 l'autorisation nécessaire.

d'action, il venait de terminer la construction de sa maison morative à Martigny, dite *Le Manoir* (1730), le *rebatissage* pour le compte de l'Evêque François-Joseph Supersaxo du vidomnat au Bourg, soit l'Hôtel des Trois Couronnes (de 1731 à 1734) et il allait diriger dans les années suivantes la construction de l'ancien Hôpital, actuellement rue du Grand-Saint-Bernard N° 4 (de 1750 à 1760).

L'exploitation de la forêt et de l'alpage au cours du XVIII^e siècle est surtout connue en fonction des différends qui régulièrement y survinrent.

En 1761, ce sont les frères Bérard, de Genève, qui exploitèrent le bois des forêts détenues à Charavex par Jean-Joseph Ganioz⁴². L'exploitation se faisait en glissant les billons sur des rises⁴³, puis en les dévalant par des châbles jusqu'au Trient, d'où ils étaient flottés jusqu'au Léman.

En 1764 et 1766⁴⁴, la Bourgeoisie de Martigny eut maille à partir avec Antoine Barman, procureur fiscal de Saint-Maurice, qui rechignait à lui régler son dû pour des coupes de bois à la Joux, dite de Loveresse, au-dessus de Charavex.

Une convention passée le 4 février 1767⁴⁵ entre le même fiscal Barman de Saint-Maurice et Claude Dave de Massongex, nous les montre associés pour l'exploitation de la forêt de Charavex du capitaine Ganioz.

En 1770⁴⁶, Jean-Joseph II Ganioz écrivait à son cousin Gaspard Jodoc II Stockalper (1713-1795) pour lui rappeler « la nécessité qu'il y a de prendre des moyens pour qu'on ne s'endommage pas dans les pâturages de notre montagne de Charavex, dans laquelle on ne [peut] pas faire paître le bétail et le contenir chacun sur le sien sans le laisser courir sur celui d'autrui, ce qui ne peut que causer des plaintes et des disputes continuelles. »

Finalement, un partage⁴⁷ eut lieu en 1772, réglant la question des places et du bâtiment que le banneret et colonel Gaspard Stockalper détenait encore à Charavex.

C'est à cette époque qu'avait dû être plantée la « promenade », une allée de mélèzes menant des chalets à la chapelle ; elle fut abattue au XX^e siècle, à l'exception de quelques vénérables spécimens qui attestent encore de la fonction de pâturage boisé du site à cette époque⁴⁸.

⁴² AASM DIV 13/0/3 pp. 74-75 (aimable communication de Christine Payot).

⁴³ Une rise (ou rize) est une sorte de chéneau de bois permettant de faire glisser les billes de bois sur une pente.

⁴⁴ AcMy Mixte N^{os} 503 et 505.

⁴⁵ AASM Fonds Raymond Lonfat, 4 2/1/5/27.

⁴⁶ AST no 9664. 30.05.1770.

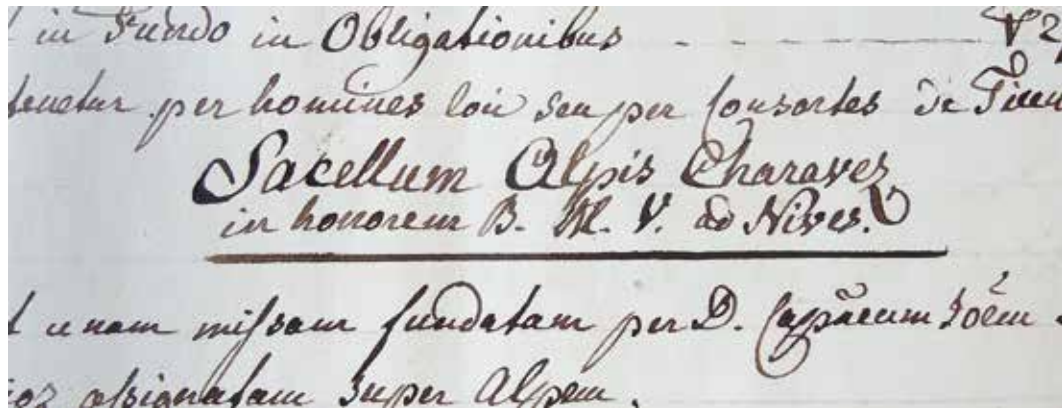
⁴⁷ AcMy Bâtiaz, A 49 bis.

⁴⁸ BOCHATAY, Joël, *Dossier de subventionnement*, 2000, p. 6.

La chapelle Notre-Dame-des-Neiges

En témoignage autant de sa piété que de sa générosité, Jean-Joseph Ganioz fit édifier⁴⁹ une chapelle dont l'autel porte le millésime 1767. De dimension assez modeste, sa construction à deux voûtes d'arêtes a tout de même pu nécessiter un « maître-maçon », comme ceux de la Valsesia dont Ganioz s'entourait pour ses constructions; à la famille Morcha des années 1730-1740 avait succédé autour de 1760 Domenico Gualino : faut-il voir en lui l' « architecte » de la chapelle ? On peut le penser mais les documents manquent pour l'affirmer.

Un acte d'une visite pastorale⁵⁰ nous apprend que la chapelle était dédiée à Notre-Dame des Neiges: *Sacellum Alpīs Charavez in honorem B. M. de Nives.*



En 1769, Jean-Joseph II Ganioz y fonda une messe perpétuelle⁵¹, ce qui n'alla pas de soi puisque ce n'est qu'en 1775⁵² que le nonce apostolique Jean-Octave Bufalini⁵³, archevêque de Chalcédoine, autorisa de dire la messe à *Charavel*, « sur la demande de Jean-Joseph Ganioz, capitaine de Martigny, et sur préavis favorable de l'évêque de Sion ».

⁴⁹ C'est ce que confirme un document de 1812, AGSB N° 4063.

⁵⁰ AcMy Mixte N° 938. Le pasteur n'était autre que le prier de Martigny et fameux homme de sciences Laurent-Joseph Murith (1742-1816).

⁵¹ AES, 193/108.

⁵² AASM Fonds Raymond Lonfat, 2 1/27/07.

⁵³ Jean-Octave Bufalini, né en 1709, nonce apostolique à Lucerne de 1754 à 1759, était évêque d'Ancône et fut créé cardinal par Clément XIII en 1766. Il était sans doute archevêque *in partibus* de Chalcédoine. Il apparaît parfois en Valais pour trancher certains différends ecclésiastiques.

En 1786⁵⁴, sur l'exigence de l'évêque Zen-Ruffinen qui menaçait d'interdire la chapelle de Charavex, la fondation fut augmentée à trois messes, de vingt batz chacune; en 1812⁵⁵, une messe fondée par Gaspard Ganioz était assignée sur l'alpage, tandis que les deux autres fondées par son frère Louis-Auguste l'étaient sur la forêt voisine.

Cette chapelle de dimensions réduites est d'un type baroque campagnard. Elle est construite sur un plan rectangulaire de 6 x 4.25 m et est en pierre couverte d'un crépi grossier. La lumière est dispensée par deux fenêtres rectangulaires situées de part et d'autre du chœur. La petite baie carrée pratiquée au-dessus de la porte, sous le faîte, sert de fenêtre de visite du comble, entre voûte et charpente. Le sol est en dalles; l'absence de mobilier d'époque indique que cette petite chapelle était presque à usage familial⁵⁶. Le charme de l'intérieur est dû aux voûtes timbrées de motifs végétaux en stuc, à l'instar du décor floral de la paroi du chœur qui fait office également de « retable », soit de cadre au tableau de l'autel.



Restaurée de 1994 à 1996⁵⁷, la chapelle a alors retrouvé ses couleurs d'origine: parois blanchies à la chaux, ornementation des pilastres et de l'arc doubleau peints en imitation d'un marbre ocre veiné de bleu, polychromie des éléments en stuc et fond bleu du chœur. La date de 1767 est peinte sur le devant de l'autel (ANNO 17 67 DOMINI).

Au centre du chœur peint en bleu se trouve un tableau à l'huile, probablement du XVIII^e siècle, montrant un berger entouré de son troupeau et implorant une Vierge en gloire; au bas du tableau figure dans un phylactère déroulé l'identité du

⁵⁴ AcMy Mixte N° 933.

⁵⁵ AMM N° 938.

⁵⁶ On remarque sur les photographies du début du XX^e siècle que l'assistance était plus nombreuse à l'extérieur de la chapelle qu'à l'intérieur.

⁵⁷ Travail exécuté par l'Atelier de conservation-restauration d'art Saint-Dismas, Martigny-Croix.





ANNO 17 67 DOMINI

saint : S. *Vendelinus*⁵⁸. La représentation de ce saint, dont le culte est plutôt connu en Suisse centrale, est surprenante dans le Bas-Valais. Elle pourrait s'expliquer par la proche parenté qui unissait les familles Ganioz et Stockalper : en Haut-Valais le titre de saint Wendelin était à cette époque relativement fréquent dans les chapelles d'alpage⁵⁹ et on peut imaginer que l'on doive l'idée de ce tableau, d'une manière ou d'une autre, à la présence d'un Stockalper, copropriétaire et familier de Charavex.

Le reste du mobilier n'a rien que de très banal, avec encore deux tableaux représentant sainte Marie-Madeleine⁶⁰ et saint Sébastien⁶¹ conservés là par la volonté de leur donateur.

Avec son toit de dalles, entourée de mélèzes séculaires, la silhouette de la chapelle se détache solitaire sur le panorama superbe des vallées du Trient et du Rhône, conférant au site de Charavex un cachet particulier qui ajoute à son charme discret.



Des Ganioz aux Morand

Les dissensions politiques du XIX^e siècle ne restèrent pas sans conséquences sur Charavex. L'acte de séparation de 1814⁶² entre la Plaine et la Montagne stipulait en son article 7 : « Le pâturage du mont d'Octan sera commun à la montagne et à la plaine, mais celle-ci aura exclusivement la propriété du bois ; néanmoins la montagne pourra y faire de la feuille mais

⁵⁸ Saint Vendelin (fête le 20 ou 22 octobre) qui vécut en Rhénanie-Palatinat au VI^e siècle est le protecteur des troupeaux et des alpages.

⁵⁹ Il en subsiste une de 1677 à Blatten (Lötschental) et une autre de 1705 à Guttet. D'autres sont plus récentes : Glis (1949), Gampel (2002), Staldenried (2003). D'autre part, un hameau appelé St. Wendelin existe près de Naters (incendié par les Français en 1798 et partiellement reconstruit). Enfin, une chapelle St. Wendelin existait aussi à Oberen Feselalp, bâtie en 1767 (comme celle de Charavex), mais détruite vers 1975. Voir Lorenz, Norbert, *Kapellen im Oberwallis*, 2012.

⁶⁰ Signé : « H. Kaiser, 1896, d'après S. Deschwanden ».

⁶¹ XVIII^e siècle, peintre inconnu.

⁶² AcMy Ville N° H1 1814-1842. Copie d'actes de séparation.

sans tranchants depuis les sauts en-dessus, et tout ce qui est forêt depuis le sommet de ce mont c'est-à-dire toute la pente depuis là jusqu'à la montagne de Monsieur le Capitaine Ganoiz, conseiller, et confinant à la forêt de colonnes, au point où exulte la fontaine, et de là en droiture des bouts des suchets est dévolu en partage à la plaine. Par contre Ravoire, soit la montagne entière, conserve le pâturage des mayens de Charavex proprement dits avec la faculté d'y continuer les esserts comme du passé dans les limites qui seront déterminées ».

En été 1842, la séparation survenue quelques années auparavant⁶³ de Martigny-Ville d'avec le reste de la commune nécessita une délimitation définitive de Charavex par une commission composée du Conseil de la Combe et du Conseil Mixte de Martigny⁶⁴. La nouvelle séparation qui suivit peu après entre la Bâtiaz et La Combe en 1845⁶⁵ eut également pour conséquence le partage territorial des pâturages et des forêts ; le domaine de Charavex se trouvait sur la limite entre Martigny-Combe pour la partie supérieure (chalets et chapelle) et la Bâtiaz pour la partie forestière, morcelé entre propriétés publiques et propriétés privées.⁶⁶

En août 1871, Germain Ganoiz vendit toute sa propriété située sur la Commune de la Bâtiaz, soit 62'475 m², à Joseph Giroud, de Jean-Maurice, à Ravoire⁶⁷. Celui-ci entreprit de l'exploiter la même année avec deux frères Pillet comme associés, mais l'affaire se compliqua par suite du refus de la Commune de Salvan de voir les bois être dévalés sur une jeune forêt lui appartenant.

Durant des années, un long procès mit aux prises la Commune de Martigny-Combe et l'Hoirie de feu Germain Ganoiz ; il s'agissait de déterminer la propriété de billons de bois vendus par Martigny-Combe, et que l'Hoirie Ganoiz estimait avoir été pris sur son terrain. Le fait est intéressant car il contraignit les parties en présence à préciser les limites des biens acquis par les Ganoiz à Charavex depuis 1734 ; la cause demanda de nombreux témoins et des visions locales, avec force contestations et récusations des deux côtés. On devine là quelques règlements de comptes politiques entre deux clans qui s'opposaient depuis la séparation des communes. Représentée par Valentin Morand avec comme avocat Joseph Couchepin, du

⁶³ Le décret du Conseil d'Etat instituant Martigny-Ville commune indépendante est daté du 23.01.1835. Sur la question de l'éclatement du Grand Martigny et sa réunification partielle au siècle suivant, voir ANTONIO, Carine, *De l'unité au démembrement politique: l'évolution du Grand-Martigny (1798-1835)*, Mémoire de l'Université de Lausanne, 2011 ainsi que ANTONIO, Carine, « Les dessous d'une fusion » dans *Noces d'or pour un mariage de raison*, Martigny, 2014.

⁶⁴ AcMy Mixte N° 3419.

⁶⁵ La Bâtiaz fut érigée en commune séparée par un décret du 27 novembre 1845.

⁶⁶ Sur les détails de l'exploitation forestière, voir J. BOCHATAY, 2006.

⁶⁷ AcMy Bâtiaz N° M.2.

Bourg, l'Hoirie Ganioz finit par obtenir gain de cause au Tribunal Cantonal en 1896⁶⁸. L'alpage de Charavex était alors en pleine activité et comptait nombre de vaches, moutons, chèvres et poules, dont s'occupaient les bergers. Vers 1880, Daniel Moret et Daniel Pierroz, de Ravoire, construisirent la galerie (aujourd'hui disparue) du chalet-habitation avec des bois abattus et bambanés sur place.

Dans le cadastre dressé vers 1907⁶⁹, on aperçoit encore sur la propriété à 100 m au nord de la chapelle une petite maison et un grenier, deux fontaines et un ruisseau. Ces constructions ont disparu dans les années cinquante.

En 1893, un randonneur estimait qu'il s'y trouvait une cinquantaine de têtes de bétail⁷⁰.



68 AcMy Bâtiaz N° M.2 (1865-1956).

69 AcMy Bâtiaz H 4.2.7 N° 2.

70 PFEIFFER, G[orges], « Charavex » dans *L'écho des Alpes*, 1893, p. 251.

Germain Ganioz (1790-1871) n'eut que des filles de son mariage avec Eugénie Robatel ; l'une d'entre elles, Marie-Louise (dite *Louise*) née en 1840⁷¹, épousa en 1863 Valentin Morand (1839-1899), fils du lieutenant-colonel Valentin Morand qui était alors président de Martigny et également petit-neveu de Philippe Morand (1773-1856), personnage emblématique de la première moitié du XIX^e siècle en Ville et créateur de la place Centrale⁷².

Nous avons souligné ailleurs à quel point cette union symbolisait la fin d'une époque: « la dernière descendante à Martigny de la vieille famille des patriciens Ganioz épousait un Morand⁷³, soit un membre d'une des nouvelles familles qui leur avaient succédé dans la direction des affaires publiques à Martigny-Ville depuis le début du siècle⁷⁴ ».

Louise Morand-Ganioz, veuve dès 1899, racheta en 1913 toute la partie de Charavex cédée par son père à Joseph Giroud en 1871. Elle habitait comme ses ancêtres le manoir familial de Martigny, en compagnie de l'un de ses dix enfants⁷⁵, Joseph Morand (1865-1932), peintre de renom et archéologue cantonal⁷⁶, et elle avait pour habitude de passer les étés à son mayen de Charavex. Elle logeait dans l'un des chalets et se faisait dire la messe le matin dans la chapelle.

De nombreuses photographies – prises entre 1890 et 1928 – témoignent de la vie quotidienne de la famille à Charavex. Outre Louise Morand-Ganioz, elle comptait le plus souvent Albert Morand, médecin à Hermance (Genève), et ses enfants Madeleine, Germaine, Josette et Hélène⁷⁷, Henri et Marie Puipe-Morand, Pierre-Marie Morand et sa femme Octavie Aubert, parfois Raphaël Morand ou Joson Morand, etc. Une véritable tribu qui concourut certainement à ce qu'on finisse par surnommer « mayen Morand » les chalets de Charavex.

⁷¹ RPM naissances 24.5.1840. *L'Armorial* de 1946 donne par erreur la date de 1841, mais le monument funéraire de Louise Morand-Ganioz, que l'on peut encore voir dans l'aile est du cimetière communal, indique bien 1840 comme date de naissance.

⁷² On consultera avec intérêt la véritable somme parue sur cette place et sur la famille Morand: A. BRULHART, 2010.

⁷³ Cette famille venue de Savoie s'était établie à Martigny vers 1780 et occupa rapidement de nombreuses fonctions politiques après le changement de régime.

⁷⁴ Voir R. FARQUET, 2001, p. 38.

⁷⁵ Ces enfants furent: Marie-Léontine, Joseph, Marie-Gabrielle, Albert, Victor-Eugène, Marie-Elise, Pierre-Marie, Marie-Eugénie, Raphaël et Marie-Josèphe; leur descendance est aujourd'hui dispersée un peu partout en Suisse.

⁷⁶ Voir à son sujet J. M. GARD, 1984.

⁷⁷ Concernant Charavex, comment ne pas évoquer ici le souvenir de mes conversations d'il y a quinze ans avec les trois petites-filles de Louise Morand-Ganioz, soit Madeleine Morand, Hélène Robadey-Morand et Josette Lachat-Morand, prolixes nonagénaires déroulant le souvenir de leurs étés au mayen ou au Manoir.



La montée à Charavex, 1912



Eté 1920



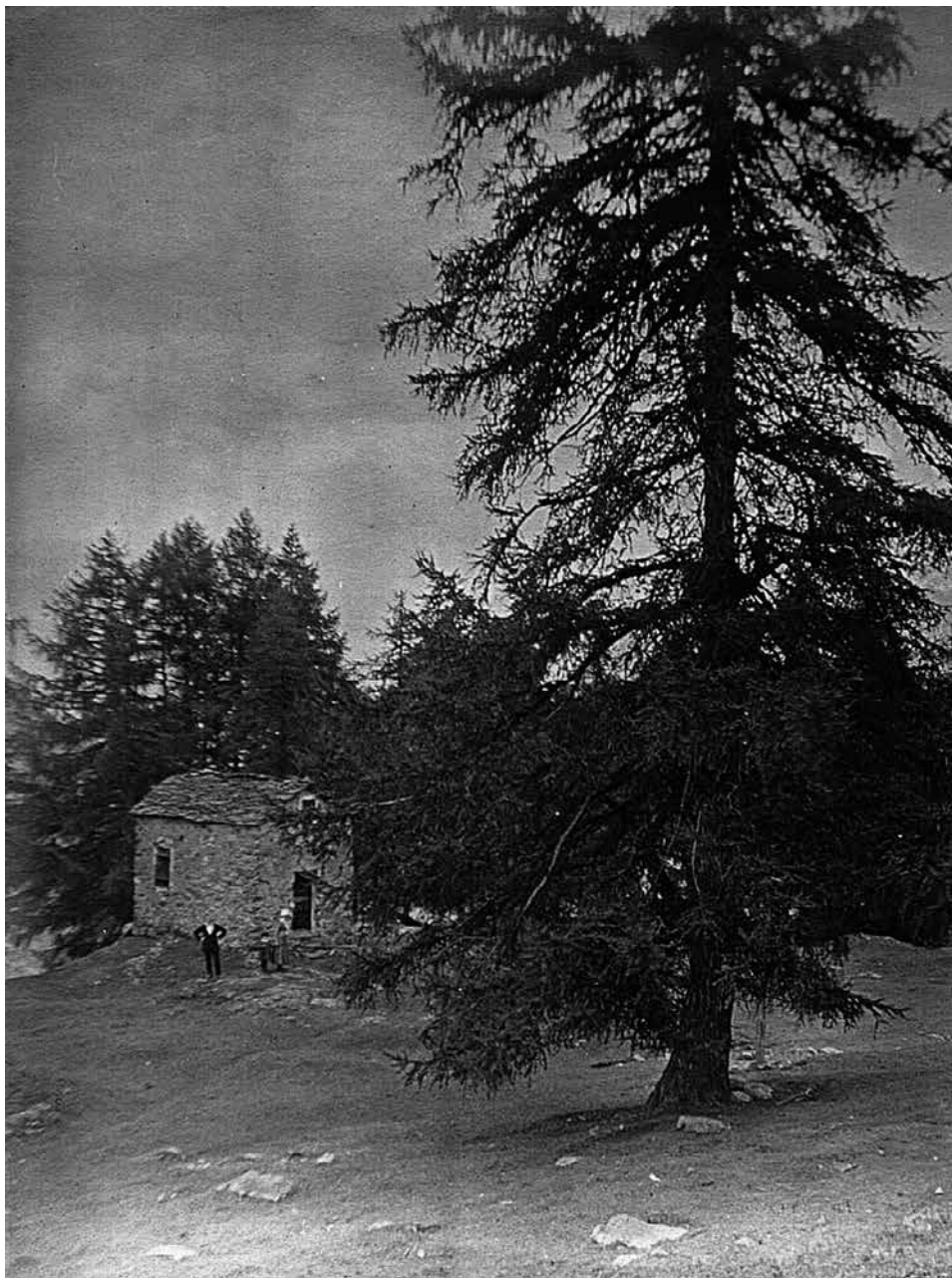
Eté 1920



Au Cœur, 1912



Albert Morand et sa famille, 1912



Eté 1912



La messe du dimanche, 1912



Au Cœur, 1912



En 2015



Vers 1890

A la fin de sa vie, « Madame Louise » – et également quelques dames – avaient recours à de solides Ravoirans qui les portaient sur une espèce de chaise longue jusqu'à l'alpage. Imprégnant durablement la mémoire de ses témoins, c'était une véritable expédition qui serpentait sur le chemin jusqu'à l'alpage : on emménageait pour deux mois avec enfants, vivres, armes et bagages. A la fin de l'été, la descente s'effectuait en luges à foin.

On essayait d'écouler quelques produits : en 1914, l'alpage était loué par la famille Morand à Pierre-Joseph Gross, qui livrait le lait aux « personnes villégiaturant à Ravoire »⁷⁸. En 1928, l'alpage comptait encore 30 vaches, pour 18 propriétaires.

L'exploitation de Charavex au cours du XX^e siècle

L'exploitation des bois de Charavex, étant donné la topographie du lieu, n'était pas aisée : on a vu que de tout temps les troncs étaient conduits sur des rises à des dévaloirs vertigineux ; après une chute de 700 m, le bois était dans un tel état qu'il ne pouvait plus guère servir qu'à l'affouage. Différentes solutions en vue d'améliorer la situation furent envisagées, notamment en 1898 la prolongation d'une rise pour faire dévaler le bois sur une portion réduite du Mont d'Ottans⁷⁹.

Cette activité dans cette partie du Mont de Ravoire et du Mont d'Ottans donnait lieu à des abus ou à des contestations sans fin : en 1916, on édicta un règlement⁸⁰ sévère qui limitait à un mois au printemps et un mois en automne l'exploitation des bois secs.

Pour moderniser l'exploitation, différents aménagements furent réalisés après 1918 : un téléphérique relia tout d'abord Charavex à Salvan : ce câble mesurait 1 km de long et présentait un dénivelé de 420 m environ ; il supportait des charges supérieures à 1 tonne. D'une part les billons provenant des forêts du côté Martigny-Combe étaient acheminés par une rise dont on aperçoit encore le tracé ; descendus par le câble, ils étaient débités dans une scierie de Salvan. D'autres bois provenaient des forêts de la Bâtiaz et de la Bourgeoisie de Martigny et étaient acheminés par des wagonnets empruntant sur environ 600 m une voie de type Decauville⁸¹ (dont subsistent encore les vestiges ainsi qu'un chariot).

⁷⁸ *Le Nouvelliste*, 16 juin 1914.

⁷⁹ AcMy Bâtiaz N° H 6.1 (1898).

⁸⁰ AcMy Bâtiaz N° B 1.1/9 (1916).

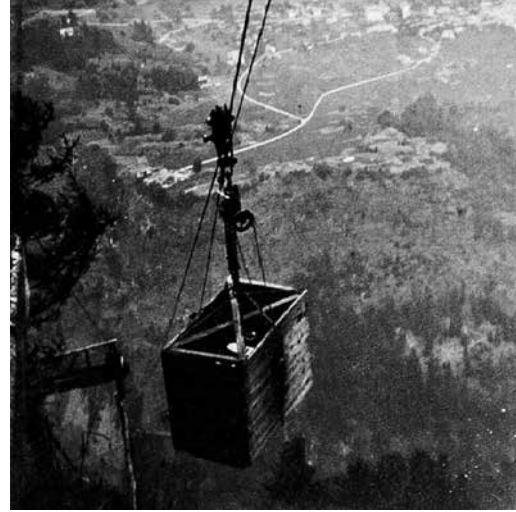
⁸¹ Type de voie de chemin de fer à faible écartement (40 à 60 cm) inventé par Paul Decauville et introduit en Suisse à partir de 1878.



L'alpage vers 1935



La rise de Charavex en 1938



Le câble Charavex-Salvan en 1928

Le téléphérique comportait une nacelle servant au transport des marchandises et à l'acheminement du lait, du beurre et du sérac de l'alpage à Salvan. On y transportait également quelques intrépides passagers : ses petites-filles m'ont certifié avoir vu Louise Morand-Ganizot l'emprunter parfois pour assister à la messe à Salvan : souffrant d'un vertige irrépressible, elle se recroquevillait au fond de la nacelle pour y égrener son chapelet durant le trajet... Ce câble resta en service jusque vers 1970 et les vestiges de la station sont toujours visibles.

De 1920 à 1940, l'alpage fut loué successivement à Jules Bochatay, entrepreneur à Salvan qui réalisa l'installation du câble vers 1919, puis à Louis Gross, du Trétien. Signe des temps, en 1933, Pierre-Marie Morand interdit au public le ramassage des myrtilles dans la forêt à cause des dégâts « causés par les déchets laissés sur place ».⁸²

Par deux actes passés en 1927 et 1939, l'Hoirie Valentin Morand transféra la propriété de Charavex pour un tiers à Pierre-Marie Morand, et pour deux tiers à Marie Puipe-Morand.

Les héritiers Morand-Ganizot dispersèrent le domaine en deux temps : malgré une forte opposition qui doutait – déjà ! – de la rentabilité de l'opération, l'assemblée bourgeoise de la Bâtiat réunie le 14 janvier 1945 décida d'acquiescer Charavex. Elle acheta tout d'abord les deux tiers de la propriété, soit les chalets, les greniers, la forêt et la chapelle le 13 février

⁸² *Le Rhône* du 1.08.1933, N° 61, p. 3.

1945⁸³ propriétés de Henri Puipe, mari de Marie Morand, pour le prix de CHF 26'000. L'acte stipulait bien que la Bourgeoisie de la Bâtiâz s'engageait à « respecter toutes les traditions se rapportant à la Chapelle de Charavex, entretiendra dite Chapelle et ornements et fera dire durant l'alpée les trois messes habituelles »⁸⁴.

Le 12 mars suivant⁸⁵, la même Bourgeoisie acheta pour le prix de CHF 15'000 le tiers restant à Joseph Vairoli, dont l'épouse née Amélie Aubert avait reçu le bien en 1943, avec réserve de jouissance, de sa sœur Octavie Aubert, veuve de Pierre-Marie Morand.

Par convention du 8 août 1945⁸⁶ la Bourgeoisie adjugea l'exploitation du bois à la scierie Joseph Gaspoz, de Salvan.

Dès 1946, la Bourgeoisie loua l'alpage à Benjamin Pierroz et ses fils, de Ravoire, pour CHF 1'500 par an avec un bail⁸⁷ de 5 ans, contrat qu'elle accompagna d'un cahier des charges. Dès la première année, à la suite d'une négligence dans l'entretien de la cave à fromages, ceux-ci furent perdus et une procédure pénible s'ensuivit.

En 1947, la Bourgeoisie projeta des améliorations⁸⁸ sur l'alpage (réfection de l'étable, réfection de la cave à fromages, construction de fosses, etc.): le devis du Service cantonal des améliorations foncières se monta à CHF 22'400, avec des subsides cantonaux et fédéraux pour un total maximal de 40 %. La Bourgeoisie de la Bâtiâz comprit alors que l'exploitation, tant de l'alpage que du câble, ne serait pas rentable pour elle. D'ailleurs, dès fin 1946, elle avait approché Joseph Gaspoz pour lui vendre tout le domaine.

Le 9 février 1948, la Bourgeoisie se résigna à vendre l'alpage de Charavex au cours d'une enchère publique tenue au Café Giroud à la Bâtiâz. La mise à prix fut de CHF 25'000 et c'est Jean Heitz, marchand de bétail de Salvan, qui l'acheta à ce prix⁸⁹.

Durant les années suivantes, Heitz y alpa son propre bétail, soit 20 vaches et 10 génisses avec 70 à 80 chèvres appartenant à d'autres Salvanins. Peu à peu l'exploitation de l'alpage déclina et il finit par être désaffecté au début des années soixante, ceci pour deux raisons: personne n'était intéressé à reprendre l'exploitation, et surtout la Bourgeoisie de Martigny avait fait une offre intéressante⁹⁰.

⁸³ AcMy Bâtiâz N° D 182; (acte du 13.02.1945 dressé par Me Georges Sauthier, notaire).

⁸⁴ La Bourgeoisie tint parole en faisant célébrer un premier office le 8 juillet 1945.

⁸⁵ AcMy Bâtiâz N° D 182; acte du 12.03.1945 dressé par le même notaire que ci-dessus, avec un acte complémentaire du 23.03.1945).

⁸⁶ AcMy Bâtiâz N° B.2.1.1 (8.08.1945).

⁸⁷ AcMy Bâtiâz N° 3.1.3.1 (14.12.1946).

⁸⁸ AcMy Bâtiâz N° 3.1.3.1 (17.03.1947).

⁸⁹ AcMy Bâtiâz N° 3.1.3.1 (09.02.1948, acte instrumenté par Me Georges Sauthier).

⁹⁰ J. BOCHATAY, 1997, p. 4.

Plan de Charavex

— Tracé de la rive

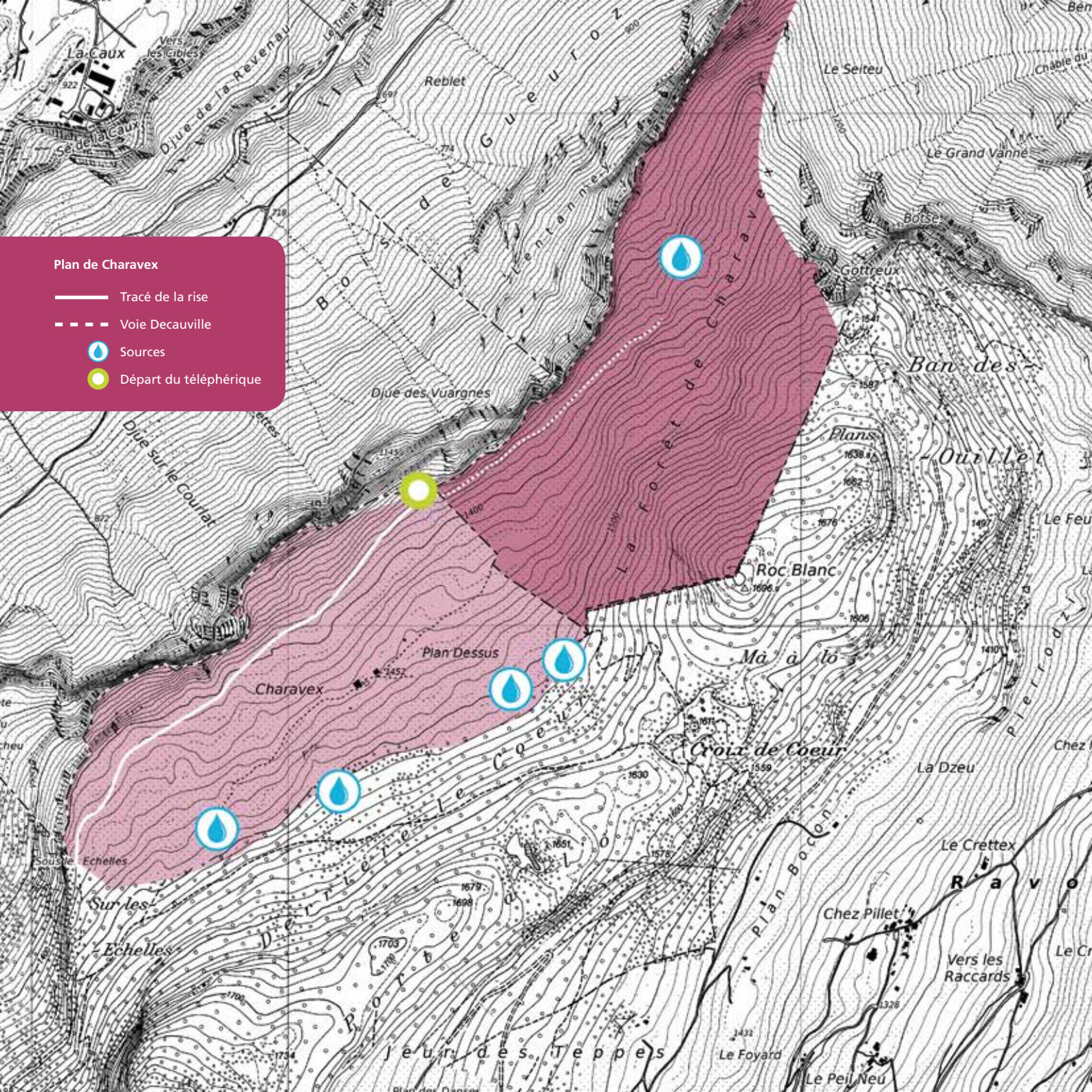
- - - Voie Decauville



Sources



Départ du téléphérique



A la suite d'un pacte d'emption, Jean Heitz revendit donc son bien en 1963 à la Bourgeoisie de Martigny que la Bâtiaz avait réintégrée depuis 1956. Pour la première fois, tout le périmètre de Charavex se trouvait ainsi en mains de la communauté bourgeoise. Le but avoué de cet achat était de transformer tout l'alpage en forêts⁹¹.

A la suite du dépôt du projet de reboisement, en 1963, la Confédération octroya aux communes de Martigny-Ville et Martigny-Combe une subvention pour le reboisement complet de Charavex. Un programme fut donc établi, qui allait s'étendre jusqu'en 1976, tant il apparaissait alors normal de replanter un mayen voué à l'oubli, à l'instar de ce qui s'était fait par exemple au mayen de la Têtaz à partir de 1912. La bonne rentabilité de l'exploitation forestière justifiait encore dans les années soixante une telle politique. En 1967, la Bourgeoisie se félicita⁹² d'avoir planté cette année-là 3'000 épicéas et 10'000 mélèzes⁹³, ainsi que nombres d'espèces variées : pins, trembles, érables planes et sycomores, sorbiers des oiseleurs, sapins blancs. En fait, depuis 1961 le total des arbres plantés sur l'alpage se montait très exactement à 105'735 ; comme on le verra plus tard, ce reboisement accéléré allait s'avérer être à double tranchant.

En 1978, signe que pour elle Charavex appartenait à un temps révolu, la Bourgeoisie décida – sans états d'âme excessifs – de démonter le chalet-étable et d'en vendre le bois à une entreprise de charpente. Nul doute que le chalet-habitation aurait suivi : c'en aurait alors été fait de tout un pan d'histoire locale... Grâce à l'initiative et à l'insistance de quelques personnes, cette option fut heureusement abandonnée. Dès lors, l'entretien des chalets fut assuré par un petit groupe de Bâtierains motivés, au premier rang desquels il convient de saluer le rôle déterminant joué par Messieurs Jean-Pierre Cretton et Pierre-Marie Giroud. Sans leur intervention et leur travail, « l'inestimable patrimoine historique et paysager des chalets de Charavex serait certainement en ruine à l'heure actuelle »⁹⁴.

On en vint à évoquer vers 1984 le prolongement de la route forestière de Ravoire jusqu'au mayen⁹⁵ en vue de l'exploitation des peuplements de Charavex ; nul doute qu'un tel aménagement aurait entraîné une modification fondamentale de ce qui subsistait du mayen. Le projet resta finalement en suspens.

⁹¹ AcMy Bâtiaz N° 3.1.3.1 (18.12.1962, lettre au Service cantonal des améliorations foncières)

⁹² *Le Nouvelliste*, 24.05.1967, p. 21.

⁹³ Les mélèzes et les épicéas avaient été élevés en pépinières, dans les cantons de Vaud et des Grisons, à partir de semences récoltées sur le site. J. BOCHATAY, 1997, p. 5.

⁹⁴ J. BOCHATAY, 1997, p. 15.

⁹⁵ *Le Nouvelliste*, 10.10.1984, p. 22.





La «renaissance» de Charavex

Confrontée à une exploitation forestière de plus en plus déficitaire, la Bourgeoisie comprit que les temps avaient changé : pour les forêts, désormais « les fonctions nature et paysage » remplaçaient « les fonctions production et protection »⁹⁶.

A partir de 1993, la Bourgeoisie de Martigny manifesta la volonté de réhabiliter l'alpage de Charavex dont elle possédait environ 90 hectares, soit 50 hectares situés sur la commune de Martigny et 40 sur celle de Martigny-Combe ; il apparut d'emblée que le montant des coûts (assainissement, déboisement, aménagements et réhabilitation des chalets et de la chapelle) dépasserait très largement le cadre des modestes ressources bourgeoises.

Contrainte de trouver des financements extérieurs, la Bourgeoisie signa le 17 janvier 1995, après des négociations délicates, une convention tripartite avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) et le Fonds en faveur de la sauvegarde et la gestion de paysages ruraux traditionnels (FSP).

Cette convention, si elle assurait la réhabilitation de Charavex, fixait également des conditions strictes pour « la sauvegarde durable et le maintien de la diversité écologique et agricole du site » : interdiction de toute nouvelle construction (immeubles, routes, lignes électriques, installations touristiques), interdiction du camping et des pratiques sportives motorisées, des feux, etc. Surtout la convention prévoyait une gestion de la forêt sur la base d'un plan d'aménagement tenant compte des enjeux économiques et environnementaux induits par une reconversion des bâtiments et du site à leur vocation agricole. Vaste et ambitieux programme donc...

Il apparut assez rapidement que, pour la Bourgeoisie, rétablir un pâturage boisé était surtout un moyen de mettre en valeur ses bâtiments.

Dans le public, ce furent les importantes coupes de bois menées à partir de 1994 autour des chalets et sur le chemin menant au Revé qui posèrent question⁹⁷ : on éprouva de la peine à en admettre la pertinence alors que le reboisement de la zone avait coûté CHF 400'000 vingt-cinq ans auparavant... Au sein même du service forestier concerné, ceux qui avaient reboisé la zone eurent bien du mal à accepter ces coupes. Il fallut expliquer que les exigences visant à obtenir un pâturage boisé de 16 hectares nécessiteraient encore de nouvelles coupes. Durant les années suivantes, nombreux furent les promeneurs à s'étonner devant le spectacle de désolation offert par la forêt de Charavex.

⁹⁶ AcMy Bourgeoisie N° 3.1.3.2. *Communiqué de presse du 9.01.1995 du chef de l'Arrondissement forestier*. On trouvera une intéressante description de la forêt et de son exploitation dans R. MÉTRAL, 2012.

⁹⁷ *Le Nouvelliste*, 10.02.1995, p. 18.



Aujourd'hui, les vestiges du câble et de la voie Decauville.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN
DES STAATSRATES

Séance du 15 JAN. 1997
Sitzung vom



LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu le rapport du directeur de l'office des monuments historiques du 16 décembre 1996, approuvé par le responsable du service des musées, monuments historiques et recherches archéologiques, concernant le classement en qualité de monument historique de la chapelle de Charavex, commune de Martigny-Combe;

Vu la demande de classement présentée le 10 décembre 1996 par la bourgeoisie de Martigny, propriétaire, approuvée par l'Evêché le 10 mai 1994;

Considérant que ce classement n'entraînera pas de participation financière de l'Etat à la restauration de l'église

Sur la proposition du Département de l'instruction publique,

décide:

La chapelle de Charavex, commune de Martigny-Combe, est classée au nombre des monuments historiques protégés par le Canton.

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ÉTAT :



Distr.

1 ex. DIP (OMH) - *À notifier par le Département*
1 " Adm. fin.
1 " Insp. fin.

Finalement, l'alpage de Charavex réhabilité fut inauguré le 15 août 1996 ; la rénovation du chalet d'habitation et du vénérable chalet-étable en madriers, avec leurs toits de bardeaux de mélèze, fut particulièrement saluée. L'ancienne cave à fromage qui avait dû être abandonnée se trouvait par ailleurs remplacée par un couvert très bien assorti au lieu.

Le rapport établi par le FSPAP le 14 novembre 1996⁹⁸ établissait le coût des travaux déjà effectués à CHF 508'347.85, sans compter l'importante et indispensable contribution des programmes d'occupation de chômeurs en fin de droit, ce qui menait à un investissement total d'environ 1 million de francs sur 3 ans.

Les travaux réalisés comprenaient notamment :

- la réfection des façades du chalet d'habitation ;
- la réfection complète de la chapelle et de son décor baroque (financée par les dons des bourgeois de Martigny) ;
- la réfection de la toiture du chalet-étable et fromagerie ;
- l'installation de sanitaires modernes ;
- l'installation de l'eau courante et d'un éclairage par panneaux solaires ;
- la réfection de tout l'intérieur, les fenêtres et les boiseries du chalet d'habitation ;
- l'installation d'un fourneau du XVIII^e siècle en pierre ollaire de Bagnes (don de la Bourgeoisie de Berne).



⁹⁸ AcMy Bourgeoisie N° 3.1.3.2. Les principaux contributeurs étaient la Confédération (par le FSPAP et le FSP) pour CHF 250'000, le canton du Valais pour CHF 87'764.45, la Bourgeoisie de Martigny pour CHF 56'005.85, la Commune de Martigny pour CHF 26'000 et diverses autres aides (dons des bourgeois, Bourgeoisie de Berne, Patrimoine Suisse, Pro Patria, etc.)

Les travaux se poursuivirent les années suivantes sur tout l'alpage. De 1998 à 2002, des colonnes du train de l'armée débardèrent le bois coupé par le Triage forestier. Faute de moyens pour les évacuer, on entassa des piles de billons un peu partout alentours : rappelons que les termes de la Convention tripartite interdisaient toute création d'une route de desserte forestière dans le périmètre de Charavex.

Dans le but d'analyser la possibilité d'une gestion pastorale de l'alpage telle que définie par la convention tripartite de 1995, un plan d'aménagement de Charavex⁹⁹ fut homologué par le Conseil d'Etat le 24 août 1998. Tous les types de gestion envisagés dans ce projet, tant forestiers qu'agricoles, se heurtèrent à la délicate question de leur rentabilité. Suite logique, ce plan fut donc suivi en 2000 d'un « Dossier de subventionnement »¹⁰⁰ pour la conversion des perchis de Charavex en pâturage boisé : le montant à charge de la Bourgeoisie restait important, avec un subventionnement aléatoire, et la recherche de fonds s'avéra décevante.

Charavex aujourd'hui

Après tous ces bouleversements, émaillés d'épisodes parfois houleux, Charavex connaît aujourd'hui un apaisement salutaire. A vrai dire, l'alpage ne subsiste qu'à travers quelques fonctions récréatives : seuls quelques promeneurs, champignonneurs et chasseurs troublent encore parfois son calme, ce à quoi s'ajoute, chaque 15 août (Assomption), la rencontre annuelle des bourgeois de Martigny qui viennent s'y égayer autour d'une soupe aux pois.

Si nous sommes bien loin des espérances des années nonante, non exemptes d'une certaine utopie au demeurant – le volet agricole initialement envisagé (laiterie, fromagerie, etc.) et les animations prévues n'ayant pas été concrétisés –, la contribution à la qualité du paysage est indéniable¹⁰¹. Le pâturage boisé de Charavex est aujourd'hui d'une densité idéale et son cadre est réellement splendide ; on y apprécie une tranquillité impressionnante et son inaccessibilité motorisée le rend d'autant plus cher aux randonneurs.

Durant les dernières années, l'alpage a su éviter les affres de la banalisation moderne : ni buvette d'alpage, ni route d'accès, ni attraction touristique, ni combats de reines folkloriques... Miraculeusement, il propose encore certaines valeurs plutôt inactuelles : la grâce d'une

⁹⁹ Voir BOCHATAY, Joël, *Plan d'aménagement forestier de Charavex*, Bourgeoisie de Martigny, 1997.

¹⁰⁰ Voir BOCHATAY, Joël, *Dossier de subventionnement*, 2000.

¹⁰¹ Voir à ce sujet MERMOUD, Virginie, *Projet de qualité du paysage du Coude du Rhône, Valais*, Mémoire en écologie et sciences de l'environnement de l'Université de Neuchâtel, 2014.

nature préservée, le calme, le silence, simplement la beauté peut-être, soit toutes notions qui courent le risque d'être jugées surannées, voire singulièrement étranges, par les prochaines générations.

Formellement, la gestion de Charavex est actuellement du ressort d'une commission composée de représentants de la Bourgeoisie, du FSPAP et du FSP. Dans les faits, c'est la Bourgeoisie qui prend les dispositions utiles et veille à l'entretien des bâtiments et du pâturage.

Dernier épisode d'une longue histoire, et le paradoxe est révélateur d'une certaine évolution de la société, Charavex, un site qui durant des siècles avait connu une intense exploitation forestière et pastorale, a été inclus cette année – et pour au moins cinquante ans – dans la réserve forestière¹⁰² de l'Arpille/Vallée du Trient, considérée comme la deuxième plus grande réserve de Suisse avec ses 1'307 hectares.

Au terme de ce bref survol à travers le temps, le lecteur aura remarqué que l'examen des archives concernant Charavex, havre de paix et de sérénité, laisse parfois perplexe : au fil des siècles, ce ne sont qu'altercations entre locataires, vols de bois ou de bétail, rapports de mauvais voisinage, injures et menaces, mauvais procédés, plus tard subsides âprement arrachés, procès interminables ou rivalités mesquines... Comme si la simple urbanité se raréfiait autant que l'air respirable en fonction de l'altitude.

Evidemment, on objectera avec raison que les moments de bonheur ou de paix sont rarement protocolés et ne donnent jamais lieu à des actes notariés : on comprend surtout par-là que l'examen des archives doit être envisagé avec discernement, car elles ne dévoilent jamais qu'un seul côté de la réalité, celui où les choses posent problème. L'autre face cachée, c'est-à-dire la vie paisible et heureuse de Charavex au fil des saisons et des temps, doit donc émaner de l'imagination, non pas de l'historien, dont ce n'est plus la fonction, mais du lecteur, dont c'est alors le privilège.

Martigny, octobre 2015

¹⁰² Le périmètre de Charavex y figure en tant que réserve forestière « avec interventions sylvicoles possibles pour améliorer la biodiversité » (précision aimablement communiquée par M. Roland Métral).

Abréviations utilisées pour les sources d'archives consultées

AASM	Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice
AcMy	Archives communales de Martigny, en particulier : <ul style="list-style-type: none">• Fonds du Mixte• Fonds de la Bâtiaz• Fonds de la Ville• Fonds Joseph Vairoli-Aubert• Fonds Abbé Antoine-Torrione• Fonds de la Bourgeoisie de Martigny
AEV	Archives de l'Etat du Valais
AG	Archives privées de la famille Ganioz
AGSB	Archives de l'Hospice du Grand Saint-Bernard
AST	Archives Stockalper, Brigue
RPM	Registres paroissiaux de Martigny

Bibliographie succincte

P. ARNOLD, 1987 : Peter ARNOLD, *Gaspard Jodoc Stockalper de la Tour (1609-1691)*. 1953, rééd. Genève, 1987, 2 vol.

J. BOCHATAY, 1997 : Joël BOCHATAY, *Plan d'aménagement forestier de Charavex*, Bourgeoisie de Martigny, 1997.

J. BOCHATAY, 2006 : Joël BOCHATAY, « Forêts du Mont d'Ottans et de Charavex » dans *La Bâtiaz*, Martigny, 2006, pp. 88-96.

A. BRULHART, 2010 : Armand BRULHART, *La Grande Place de Martigny ou le rêve de Poliphile*, Martigny, 2010.

G. CASSINA, 2001 : Gaëtan CASSINA, « La maison Ganioz de Martigny-Ville, dite *Le Manoir* » dans *Le Manoir de la Ville de Martigny*, Martigny, 2001.

P. FARQUET, 1932 : Philippe FARQUET dit « Alpinus », « Quelques familles de la Paroisse de Martigny aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans le *Nouvelliste valaisan* du 24.1.1932.

P. FARQUET, 1939 : Philippe FARQUET dit « Alpinus », « Le Mont Ravoire sur Martigny » dans *Bulletin de la Murithienne* N° 57, 1939, pp. 34-89.

R. FARQUET, 2001 : Roland FARQUET, « Les Ganioz, une famille patricienne à l'origine du Manoir de Martigny » dans *Le Manoir de la Ville de Martigny*, Martigny, 2001.

J. M. GARD, 1984 : *Joseph Morand 1865-1932*, catalogue d'exposition N° 6 établi par Jean-Michel Gard, Le Manoir de la Ville de Martigny, 1984.

R. MÉTRAL, 2012 : Roland MÉTRAL, « L'homme et la forêt en vallée du Trient : des siècles de vie commune » dans *Actes du colloque des dix ans de l'Association Vallis Triensis*, Finhaut, 2012, pp. 51-61.

A. PELLOUCHOUD, 1953 : Alfred PELLOUCHOUD, « Notes sur la continuité des biens féodaux à Martigny » dans *Annales valaisannes*, 1953, pp. 421 à 432.

STOCKALPER, 1987 : *Handels- und Rechnungsbücher von Kaspar Jodok von Stockalper*, publié par Gabriel Imboden et Gregor Zenhäusern, Brig, dès 1987, 14 volumes parus.

Crédits photographiques

- Didier Abbet, couvertures, pp. 2, 4, 14, 15, 16, 17, 27 en haut, 34-35, 37.
- Arthur Huber, Brigue, p. 11 à droite.
- Roland Farquet, pp. 6, 13.
- Collection particulière, p. 29.
- Archives Morand-Ganioz (numérisées par l'auteur en 1999), pp. 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 en bas, 29, 30 à droite.
- Arrondissement forestier du Bas-Valais, Roland Métral, pp. 30 à gauche, 38, 39.
- Archives communales de Martigny, p. 19.

Remerciements

Toute ma gratitude va à celles et ceux qui, à des titres divers, m'ont apporté leur soutien durant l'élaboration de ce bulletin, notamment :

- Gaëtan Cassina, pour sa relecture et ses remarques ;
- Anouk Crozzoli, de l'Association des archives de Martigny, pour sa relecture ;
- Christine Payot, pour sa contribution ;
- Didier Abbet, pour sa grande disponibilité ;
- Christophe Lugon-Moulin, pour son aide spontanée ;
- Roland Métral, chef de l'Arrondissement forestier du Bas-Valais ;
- José Riesco, conseiller bourgeoisial ;
- sans oublier Aimée et Elie, pour leur patience.

Enfin, et particulièrement dans ce bulletin-ci, il me plaît de saluer la mémoire de mon père René Farquet (1933-2015), membre cofondateur de l'Association du Vieux-Martigny en 1977, infatigable randonneur et excellent connaisseur de la région de Charavex, qu'il me fit découvrir voilà bientôt – déjà ! – un demi-siècle.

Les bulletins de Patrimoines de Martigny

1. **La Grand-Maison**
Gaëtan Cassina 1977
2. **Martigny-Bourg... un trésor en partie caché**
François-Olivier Dubuis 1978
3. **Quelques gravures anciennes de Martigny**
Daniel Anet 1981
4. **La maison Louis Moret naguère Luy**
Gaëtan Cassina 1982
5. **La Meunière des Artifices**
Jean Bollin/Willy Fellay 1983
6. **Autour de la Place Centrale**
Gaëtan Cassina 1992
7. **François-Casimir Besson et Martigny**
Catherine Raemy-Berthod 1995
8. **L'Hôtel National**
Jean-Pierre Giuliani/Christian Coppey 1997
9. **Les fontaines de Martigny**
Christophe Bolli 1998
10. **Aujourd'hui, le patrimoine**
Jean-Pierre Giuliani/Michel Clivaz 1999
11. **La Maison Yergen**
Roland Farquet 2000
12. **Auprès de nos arbres**
Roland Farquet 2002
13. **Au fil du temps / Un regard sur les archives de Martigny**
Roland Farquet 2003
14. **Les forêts du Mont Chemin / Un héritage en évolution**
Roland Farquet/Roland Métral 2004
15. **« Pour mémoire à la postérité » / Chronique des années 1785-1790**
Roland Farquet/Christine Payot 2007
16. **De quelques roches utilisées en construction à Martigny**
Daniel A. Kissling 2011
17. **Le regard et l'image / La région de Martigny
vue par les pionniers de la photographie**
Roland Farquet 2011
18. **Variations sur les armoiries de Martigny**
Roland Farquet 2015
19. **Notice historique sur l'alpage de Charavex**
Roland Farquet 2015